26-11-05 *Administration Générale* – *Intercommunalité*

Saint-Etienne Métropole – Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2025

Monsieur le Maire expose :

- La compétence eau potable a été transférée à Saint-Etienne Métropole le 1er janvier 2016,

- Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Conformément aux articles D.2224-1 et 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport doit être présenté au Conseil Métropolitain puis à l'assemblée délibérante de chaque commune.

Ce rapport est public et doit être tenu à la disposition des usagers du service pour information.

Je vous demande donc de prendre acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable – Exercice 2025 – de Saint-Etienne Métropole.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de Saint-Etienne Métropole pour l'exercice 2025.

Copie conforme

A Saint-Priest en Jarez,
Le 5 novembre 2026

Le Maire,
Jean-Michel PAUZE

Le Secrétaire de séance
Jean-Baptiste LAURENDON, CM Délégué

République Française - Département de la Loire

Délibération du Conseil Municipal de Saint-Priest en Jarez

Séance du 4 novembre 2026

26-11-05 *Administration Générale* – *Intercommunalité*

Saint-Etienne Métropole – Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2025

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par liste à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 27 membres présents, à savoir :

Etaient présents :
MM. PAUZE Jean-Michel - DESCOS Blandine - PEYRARD Marie-Irène - AZOUBEL Albert - HALHOULE Nadia - CHEYSSAC Philippe - MICHAUD Isabelle - RIVIERE Julien - BONNEVILLE Yves - LECOEUR Xavier - DRUENNE Thierry - ROYON Geneviève - PERRIN Pierre - PUVEL Jean-Luc - CHORD François - SORCE Patricia - YAHA Ghania - HEURTIER Valérie - TESSIER Aurore - VOIRIN Audrey - GUIZANI Emilie - LAURENDON Jean-Baptiste - ROBILLARD Clément - GOYET Vincent - SERVANT Christian - BRUNEAU Claude - PAPIN Mireille

Etaient absents et excusés :
MM. SPERANDIO Cédric - PICON VAZILLE Catherine

Avait donné procuration :
M. SPERANDIO à Mme DESCOS
Mme PICON VAZILLE à M. ROBILLARD

Etait secrétaire de séance :
M. LAURENDON

Publiée le :